

# DEMANDE DE CARTE **PARK&FLY** FORMULAIRE RÉSERVÉ **AUX PARTICULIERS**



## PLACE A LA SIMPLICITÉ !

### *Bip !*

L'ACCES AU PARKING EN UN CLIN D'OEIL  
Avec Park&Fly, réductions, mensualisations, ...  
gérez facilement votre budget parking.

Civilité M  Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Numéro d'immatriculation de mon véhicule

Je souhaite que mon courrier me soit adressé à mon adresse

professionnelle  personnelle

Téléphone professionnel

Téléphone mobile

E-mail professionnel

Nom de la société

Fonction

Adresse professionnelle

Code postal

Ville

Pays

Téléphone professionnel

Téléphone mobile

E-mail professionnel

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Pays

Ce formulaire est à imprimer et à renseigner en lettres majuscules.

Merci d'adresser votre demande de carte par email à : [parkandfly@cote-azur.aeroport.fr](mailto:parkandfly@cote-azur.aeroport.fr) et par courrier à :

**AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR**

Boutique Parkings Département Mobilité et Stationnement - BP 3331 - 06206 Nice Cedex 3

**Merci de joindre impérativement au formulaire de demande de carte :**

> Le mandat de prélèvement rempli, signé et accompagné d'un RIB.

> Une photocopie d'une pièce justificative d'identité

### Êtes-vous membre du Club Airport Premier ?

Oui n° de carte

Non

➔ Votre carte Park & Fly vous sera envoyée par courrier à l'adresse choisie indiquée ci-contre.

➔ Vous serez prévenu par e-mail de l'envoi de votre carte.

⚠ DELAI MINIMUM DE 10 JOURS POUR LE TRAITEMENT DE CHAQUE DOSSIER

➔ J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Aéroport Nice Côte d'Azur

➔ J'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation de la carte Park&Fly

Date

Signature



# CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE PARK&FLY

Les présentes Conditions de Vente définissent les conditions et les modalités d'adhésion et d'utilisation de la Carte Park&Fly proposée et fournie par la société :

**AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR**, société Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 €, dont le siège social est Aéroport Nice Côte d'Azur, rue Costes et Bellonte – BP – 3331 – 06206 NICE Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 493 479 489, concessionnaire de l'exploitation de l'Aéroport Nice - Côte d'Azur et de l'Aéroport Cannes - Mandelieu, par arrêté interministériel du 24 Janvier 1956 modifié, N° TVA : FR35493479489 (**ci-après « ACA »**)

Les présentes Conditions de Vente sont accessibles sur le site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr). Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

## 0. DÉFINITIONS

Afin de clarifier la lecture des présentes, les termes ci-après ont la désignation suivante : « Aéroport » désigne l'Aéroport Nice Côte d'Azur; « Carte Park&Fly » ou « Service » désigne le service de carte d'accès aux parkings P2, P5 et P6 des Terminaux de l'Aéroport Nice Côte d'Azur; « Mobilité & Stationnement » désigne le département opérationnel d'ACA responsable de la délivrance et des utilisations des Cartes Park&Fly; « Les Parties » désignent ACA et le Titulaire de la Carte Park&Fly; « Titulaire » désigne toute personne physique ou morale utilisatrice du Service.

## 1. PRÉSENTATION DE LA CARTE

1.a > La Carte Park&Fly est un service géré et proposé par le Département Mobilité & Stationnement d'ACA.

1.b > Cette Carte permet au Titulaire d'accéder et de stationner sur les parkings P2, P5 et P6 de l'Aéroport. Les accès aux parkings (entrées et sorties) s'effectuent en appliquant la Carte Park&Fly sur les bornes situées à l'entrée et à la sortie des parkings

1.c > La Carte Park&Fly est une carte nominative. Elle est programmée par ACA lors de la création de la carte.

1.d > La Carte Park&Fly ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'une activité commerciale auprès de tiers ou de clients de l'aéroport.

## 2. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CARTE PARK&FLY

2.a > Les personnes physiques, âgées de 18 ans et plus, peuvent faire une demande en vue d'obtenir une carte Park&Fly.

2.b > Les personnes morales (entreprises) peuvent obtenir des cartes Park&Fly pour le compte exclusif de leur(s) salarié(s) en remplissant le ou les formulaires dédiés.

2.c > L'obtention de la Carte Park&Fly est subordonnée à l'adhésion aux présentes Conditions, au retour dûment rempli d'un formulaire d'adhésion accompagné de toutes les pièces justificatives requises (dont un mandat de prélèvement). Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr).

2.d > Tous les documents sont à retourner par email à [parkandfly@cote-azur.aeroport.fr](mailto:parkandfly@cote-azur.aeroport.fr) et par courrier à l'adresse suivante : Aéroport Nice Côte d'Azur - Boutique Parkings - Département Mobilité & Stationnement - BP3331- 06206 Nice Cedex 3.

2.e > La demande d'obtention de la Carte Park&Fly est prise en compte par ACA dès réception du formulaire d'adhésion (accompagné des pièces justificatives) et du mandat de prélèvement dûment complétés et signés.

## 3. CONDITIONS TARIFAIRES

3.a > La Carte Park&Fly est une carte nominative, payante. Elle offre des réductions sur la consommation mensuelle en appliquant une échelle de réduction.

3.B > En fonction du montant mensuel du stationnement sur les parkings concernés, des réductions sont appliquées en fin de mois selon le barème par tranches (5%,10%,12% et 15%) décrit ci-dessous :

Montant TTC Payé/Mois	Réduction accordée par tranche de consommation
1€ à 50€	5%
51€ à 100€	10%
101€ à 150€	12%
Plus de 151€	15%

### 1<sup>er</sup> cas :

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 30,00€ TTC

Montant de la remise accordée :

La consommation se situe dans la 1<sup>ère</sup> tranche(0-50€) :

5% de 30€ soit 1,50€

### 2<sup>ème</sup> cas :

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 100,00€ TTC

> Montant des remises accordées :

- 1<sup>ère</sup> tranche (0-50€) : 5% de 50,00€ soit 2,50€

- 2<sup>ème</sup> tranche (51-100€) : 10% de 50,00€ soit 5,00€

Soit un total de 7,50€

### 3<sup>ème</sup> cas :

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 250,00€ TTC

> Montant des remises accordées :



# CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE PARK&FLY

- 1<sup>ère</sup> tranche (0-50€) : 5% de 50,00€ soit 2,50€
  - 2<sup>ème</sup> tranche (51-100€) : 10% de 50,00€ soit 5,00€
  - 3<sup>ème</sup> tranche (101-150€) : 12% de 50,00€ soit 6,00€
  - 4<sup>ème</sup> tranche (plus de 150€) : 15% de 100,00€ soit 15,00€
- Soit un total de 28,50 €

3.c > Le règlement s'effectue en fin de mois uniquement par prélèvement automatique sur le compte du Titulaire impérativement ouvert dans un établissement bancaire français conformément au mandat de prélèvement dûment rempli et renvoyé lors de sa demande.

3.d> Les frais d'obtention et de gestion de la Carte Park&Fly s'élèvent à 20€ TTC par carte. Ce montant sera facturé au Titulaire une seule fois à la date de la création de la carte. Ces frais sont offerts à tout membre Gold du Club Airport 1<sup>er</sup>.

3.e > En cas de perte, vol ou détérioration de la carte la rendant inutilisable, la mise à disposition d'une carte de remplacement sera facturée selon le tarif en vigueur (25,20€ TTC au 01/01/2015).

## 4. DÉLIVRANCE DE LA CARTE PARK&FLY

4.a> Tout nouveau Titulaire se verra attribuer une Carte nominative numérotée.

4.b> La Carte Park&Fly est strictement personnelle et non transférable.

4.c> En utilisant leurs Cartes, les Titulaires s'engagent à respecter les présentes Conditions.

4.d> En cas de refus de fournir un mandat de prélèvement, ACA ne procédera pas à la délivrance de la Carte et ne sera pas tenu de fournir les avantages s'y référant.

4.e> En cas d'adhésions multiples, toute adhésion autre que la première approuvée par ACA sera annulée.

## 5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

5.a> Le Titulaire s'engage à respecter et à se conformer à l'ensemble des règlements et consignes applicables sur l'Aéroport, incluant notamment les règlements en matière de sécurité, sûreté et d'utilisation des parkings.

5.b > Le Titulaire s'engage à ne pas utiliser la carte Park&Fly dans le cadre d'une activité commerciale auprès de tiers ou de clients sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

5.c> En cas de perte ou de vol, le Titulaire est tenu d'en informer rapidement ACA en appelant au 0820423333 (0,12€/mn) afin d'éviter tout abus. La Carte sera bloquée immédiatement suite à la réception de l'appel téléphonique. Un email de confirmation de la perte ou du vol devra être envoyé dans les 24 heures suivantes à l'adresse : [parkandfly@cote-azur.aeroport.fr](mailto:parkandfly@cote-azur.aeroport.fr)

5.d> Le Titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations fournies sur le formulaire et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. ACA se réserve le droit d'effectuer des contrôles afin de vérifier l'exactitude des informations recueillies.

5.d> Le Titulaire de la Carte Park&Fly doit immédiatement notifier par écrit à ACA tout changement de nom ou d'adresse. ACA pourra demander toute pièce justificative jugée nécessaire.

## 6. ANNONCES PROMOTIONNELLES

6.a> Sous réserve de l'acceptation préalable du Titulaire via le formulaire d'adhésion, ACA fournira par e-mail des informations promotionnelles aux Titulaires de Cartes Park&Fly, portant notamment sur des offres commerciales ou changements apportés au Service Park&Fly.

## 7. CONTRÔLES DE L'UTILISATION DE LA CARTE

7.a> Le Titulaire (incluant les salariés autorisés de ce dernier) s'engage à n'utiliser la Carte qu'à titre personnel et à ne pas la confier à des tiers.

7.b> ACA se réserve le droit de demander aux utilisateurs de Cartes Park&Fly d'apporter la preuve, par tous moyens, qu'ils ont bien la qualité de Titulaire et sont donc bien à l'origine de la demande d'attribution de la Carte Park&Fly dont ils se servent.

## 8. DURÉE DE L'ADHÉSION

8.a> L'adhésion au service Park&Fly prend effet à compter de la délivrance de la Carte Park&Fly au Titulaire et pour une durée indéterminée.

8.b> Les Parties peuvent résilier l'adhésion au service Park&Fly dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des présentes.

## 9. RÉSILIATION PAR ACA

Sous réserve d'une simple information écrite du Titulaire, ACA se réserve le droit de résilier toute adhésion au Service sans préavis ni indemnité pour l'un des cas suivants :

- Annulation du programme Park&Fly par ACA,
- Décès du Titulaire ou dissolution du Titulaire,
- Ouverture d'une procédure collective à l'encontre du Titulaire.

Nonobstant les cas susvisés, tout autre non-respect des conditions décrites aux présentes, incluant notamment les cas de fausses déclarations du Titulaire, le non-paiement des sommes dues, prélèvement refusé ou insolvabilité du compte bancaire du Titulaire, entraînera la résiliation du présent contrat par ACA, qui interviendra alors dans un délai de 15 jours mois après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet et sans qu'il soit besoin de procéder à d'autres formalités



# CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE PARK&FLY

## 10. RÉSILIATION PAR LE TITULAIRE

10.a> Le Titulaire peut résilier son adhésion à la Carte Park&Fly par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à ACA respectant un préavis de 15 jours. La résiliation sera effective à l'expiration du délai de préavis.

## 11. RESPONSABILITÉ

11.a> Le Titulaire doit respecter les obligations des présentes Conditions et assumer les responsabilités qui en découlent dont notamment tout dommage et/ou préjudice pouvant survenir soit à lui-même, à ses ayants-droit, à ses préposés et/ou à tout détenteur à quelque titre que ce soit de la Carte, soit aux tiers, sans possibilité pour lui et ses assureurs d'exercer de recours contre ACA, ses agents, ses assureurs, l'Etat et ses agents.

11.b > ACA ne saurait être responsable de préjudices causés au Titulaire par :

- un usage non-conforme de la Carte aux présentes Conditions,
- en de cas de vol, perte ou disparition de celle-ci,
- d'indisponibilité d'un ou plusieurs parkings de l'Aéroport pour des raisons impérieuses d'exploitation (incluant notamment travaux de maintenance ou rénovation, fermeture totale ou partielle pour raison de sécurité ou sûreté).

## 12. DROIT DE RÉTRACTATION

12.a> Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du code de la consommation, le Titulaire bénéficie d'un droit de rétractation et dispose d'un délai de 14 jours francs pour l'exercer. Ce délai court à compter de la date de réception ou de délivrance de la Carte Park&Fly par ACA.

## 13. MODIFICATION DU SERVICE PAR ACA

13.a> ACA se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au service Park&Fly et/ou aux présentes Conditions de Vente. Les modifications font l'objet d'une information sur le site et via une notification par email au Titulaire au minimum 30 jours avant leur entrée en vigueur. Dans le cas où le Titulaire n'accepterait pas ces nouvelles modifications, il pourra résilier son adhésion par courrier recommandé avec accusé réception adressé à ACA avant l'entrée en vigueur des modifications. Le contrat sera alors réputé résilié à la date de l'entrée en vigueur des modifications,

## 14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

14.a> Les données personnelles communiquées par le Titulaire sont nécessaires à la souscription du Service. Ces données personnelles sont confidentielles et ne seront utilisées par ACA qu'à des fins de gestion de son compte personnel.

14.b> Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 06/01/78, les données personnelles collectées dans le cadre du présent document sont à tout moment accessibles et peuvent faire l'objet de rectification par le Titulaire sur simple demande adressée à Aéroports de la Côte d'Azur à l'adresse mentionnée à l'article 15 ci-dessous.

## 15. STIPULATIONS DIVERSES

15.a> Cession : ACA se réserve le droit de céder librement les droits et obligations qu'il tient des présentes Conditions de Vente, sous réserve d'en informer le Titulaire dans les meilleurs délais.

15.b> Cas de force majeure : les Parties ne seront pas tenues responsables vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou du retard d'exécution d'une obligation des présentes qui seraient consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.

15.c> Nullité d'une clause : si l'une des clauses des présentes Conditions de Vente est déclarée nulle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente, cette clause est considérée comme détachable des présentes. Les autres clauses des présentes restent applicables et valables à moins que la clause annulée revêt un caractère déterminant et essentiel pour les Parties.

15.d> Garantie légale : La souscription au Service ne donne pas droit au bénéfice de garanties légales ou commerciales.

## 16. DROIT APPLICABLE - LANGUE

16.a> Les présentes Conditions de Vente sont soumises au droit français. Seule la version française des présentes fait foi entre les Parties.

## 17. INFORMATION –LITIGES

17.a> Réclamations : toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée au Département Mobilité et Stationnement de l'Aéroport Nice Côte d'Azur aux coordonnées ci-dessous :

Courrier : Aéroport Nice Côte d'Azur – BU Commerciale - Département Mobilité & Stationnement - BP331 – 06206 Nice Cedex 3 – France

Tél : 0820423333 (0,12€/mn), E-mail : [parkandfly@cote-azur.aeroport.fr](mailto:parkandfly@cote-azur.aeroport.fr)

17b> En cas de litige, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin d'aboutir un règlement amiable du différend, via, si nécessaire, une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

A défaut de règlement amiable, tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux de droit commun ou aux tribunaux compétents de Nice s'il s'agit d'un litige avec un Titulaire ayant la qualité de commerçant.